

LPO Jean Baylet
82400 VALENCE D'AGEN
☎ 05 63 29 68 30

1 – L' ELEVE

NOM : Prénom : Classe :
Né(e) le : Interne ☐ - DP ☐ - Externe ☐
Adresse de l'élève :
N° Sécurité Sociale de l'élève : Centre :
Ancien établissement fréquenté :
adresse et n° Tél. de l'établissement :

2 – RESPONSABLE LEGAL**Responsable légal 1**

NOM : Prénom :
Adresse :
☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :

Responsable légal 2

NOM : Prénom :
Adresse :
☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :

En votre absence, autres personnes autorisées à prendre l'enfant en charge :

NOM-Prénom :
☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :
NOM-Prénom :
☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :

3-EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident grave ou nécessité d'intervention chirurgicale urgente survenant à notre enfant dans l'établissement, nous autorisons le Chef d'établissement à prendre pour nous les mesures d'urgence qu'il estimera nécessaire.

Nous souhaitons que, dans la mesure du possible, notre enfant soit admis à :

- ☐ Hôpital de proximité.....(1)
☐ Clinique :(1)

Signatures

(1) cochez la case qui convient

4 – VACCINATIONS

Prière de fournir la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé (BCG, vaccinations Diphtérie, Tétanos /Poliomyélite/coqueluche, vaccinations Pneumocoque, vaccinations Hépatite B, vaccinations Rougeole / Oreillons / Rubéole). Date dernier rappel tétanos :

5 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Allergies ou contre indication : ☐ OUI ☐ NON (1) – Si OUI : Lesquelles :

- Si oui, joindre la copie du PAI ou PAP dans une enveloppe fermée à l'attention de l'infirmière.**

- Evènements ou antécédents qui risquent d'avoir des conséquences sur la santé ou la scolarité de l'élève**

- (1) Cochez la case qui convient

6 – TRAITEMENT

(1) Cochez la case qui convient

FICHE D'URGENCE

Etablissement : L.P.O Jean Baylet

Année scolaire 2026-2027

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° de téléphone du domicile :

N° du travail du père : Poste :

N° du travail de la mère : Poste :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Madame et/ ou Monsieur
Autorisons l'anesthésie de notre fille/filsau cas où,
victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, elle/il aurait à subir une
intervention chirurgicale.

A Le

Signature des parents :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans).

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement
(allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre)

Nom et adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

**FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE**

NOM..... Prénom..... Classe :

RESPONSABLE FINANCIERNom de famille du responsable financier : Civilité : Mme ☐ M. ☐

Prénom du responsable financier :

Courriel (obligatoire):

Les choix du régime et du forfait s'effectuent lors de l'inscription de votre enfant.

Tout changement est possible sur demande écrite de la famille auprès du service Intendance jusqu'au 30 septembre pour le 1^{er} trimestre et durant la première semaine suivant le nouveau trimestre pour le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre (*formulaire disponible sur l'ENT, rubrique intendance*).

Les tarifs de restauration sont votés annuellement par la Région Occitanie et sont fixés forfaitairement c'est-à-dire qu'ils sont indépendants du nombre réel de repas pris. Le mode de facturation repose sur le principe d'un forfait annuel payable en trois trimestres. Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité sous réserve de minoration éventuelles (aides à la restauration scolaire, octroi de bourses, remises d'ordre).

CHOIX DU REGIME et DU FORFAIT

(▲ PAS D'INTERNAT pour les étudiants ▲ - ▲ PAS D'INTERNAT 5 jours pour les filles ▲)

☐ Régime Externe☐ Régime Demi-pensionnaire

Quatre forfaits sont proposés :

☐ Forfait 2 jours (*jours à cocher*) : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi☐ Forfait 3 jours (*jours à cocher*) : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi☐ Forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)☐ Forfait 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)☐ Régime Interne

Deux forfaits sont proposés :

☐ Forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)☐ Forfait 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Lu et pris connaissance à....., le.....

Signature du responsable financier

LYCEE POLYVALENT

Jean Baylet

DOCUMENT A LIRE ET SIGNER OBLIGATOIREMENT
DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e): ☐ Monsieur ☐ Madame

NOM: PRENOM:

TEL: MAIL :

.....
déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

La Proviseure du LPO Jean Baylet ou son représentant à me filmer ou me photographier (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne du LPO J. Baylet actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous:

-Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques – (ENT, Twitter)

Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement et de recherche.

Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Fait en 1 exemplaire à, le

Signature

.....
Autorisation parentale en cas d'étudiant mineur

NOM: PRENOM:

Agissant en qualité de ☐ Père ☐ Mère ☐ Représentant légal

☐ autorise ☐ n'autorise pas

Fait en 1 exemplaire à, le

Signature :

Maison des Lycéens

La Maison des Lycéens est une association organisée par les élèves pour faire vivre l'établissement.

Votre adhésion permet la mise en place et l'entretien du foyer des élèves ainsi que des projets bénéfiques pour tous tout au long de l'année. Cette participation facultative.

Association sportive

L'association sportive du lycée est une association (loi 1901) animée par les professeurs d'EPS du lycée et ouverte à tous les élèves. L'association est affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) qui organise les championnats sportifs. Tous les élèves inscrits à l'AS sont licenciés à l'UNSS.

L'AS a pour but de permettre aux jeunes de s'investir dans un cadre sportif selon 3 axes principaux : la pratique sportive e, compétition, la pratique sportive loisir, la formation des jeunes officiels (arbitres, juges...)

La contribution demandée aux familles permet à l'AS de continuer à offrir aux élèves un large choix d'activités : Football, Handball, Basketball, VTT, Rugby, Step, Athlétisme, Musculation,... et participer aux rencontres et autres activités sportives (championnats départementaux, interdépartementaux et académiques).

L'adhésion à l'association sportive pour la pratique des différentes activités est financée à hauteur de 15 euros par la part de la carte région en autorisant un prélèvement.

PARTICIPATION ANNUELLE VOLONTAIRE ET FACULTATIVE

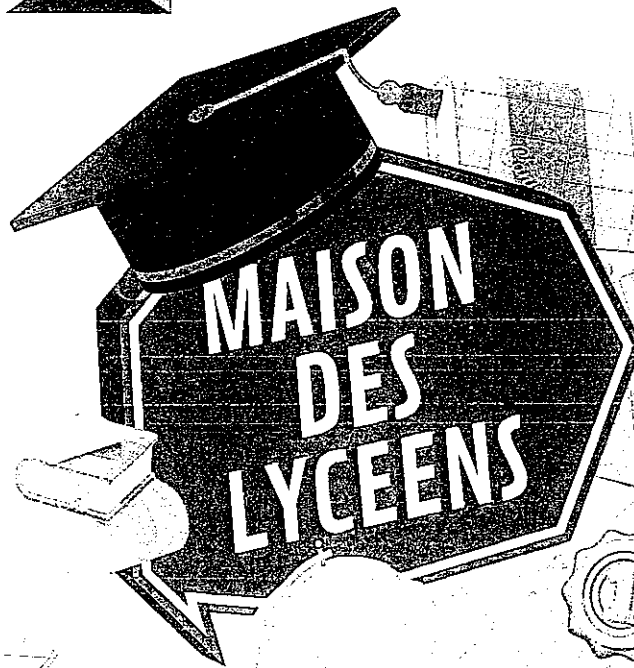
au fonctionnement de la Maison des Lycéens et de l'Association Sportive.

Plusieurs possibilités :

- Un chèque de 10€ à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Jean Baylet
- Un chèque de 15€ à l'ordre de La Maison des Lycéens du Lycée Jean Baylet
- Un chèque de 25€ à l'ordre de La Maison des Lycéens du Lycée Jean Baylet pour les deux.

Ce chèque portera obligatoirement au dos les NOM, Prénom et classe de l'élève pour l'année scolaire.

LYCEE JEAN BAYLET



REJOINS LA MDL

Pour améliorer ta vie quotidienne au lycée !

Ce qu'on te propose :

Foyer des élèves - Participation aux
Sorties scolaires- Soirées des internes -
Billard - Babyfoot - Jeux de société -
Cinéma - Carnaval - Percent - Machine à
café - Patinoire - Bowling - Photos de
classe

ADHESION 15€



DEMI-PENSION et INTERNAT
(▲ PAS D'INTERNAT 5 jours pour les filles ▲)
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

OBLIGATION de la CARTE JEUNE
valable toute la scolarité

L'accès à l'établissement et à la cantine se fait au moyen de la CARTE JEUNE.

En cas d'oubli, de dysfonctionnement, de perte ou de casse, se rapprocher sans délai du service intendance.

Une carte de dépannage sera remise à l'élève ou l'étudiant.

STAGES EN ENTREPRISE ETUDIANT : Pour le remboursement des frais de trajet domicile-entreprise, il faut retirer le formulaire au service Intendance et le ramener complété avec un RIB à la fin de la période de stage (*Si train ou bus, fournir les justificatifs originaux*).

CARTE ETUDIANT : (▲ *différente de la carte jeune*) Elle ouvre droit à certaines réductions (loisirs-transports-culture). Elle vous sera remise par le Secrétariat des élèves (prévoir une photo d'identité petit format).

BOURSES NATIONALES

La demande de **BOURSE** se fait à l'inscription : cocher et remplir la case « DEMANDE DE BOURSE AUTOMATIQUE ».

(un simulateur en ligne est disponible sur www.education.gouv.fr)

▲ *la mention bien ou très bien au brevet des collèges donne droit, en plus, à une bourse au mérite*

Vous pouvez demander l'étude automatique de votre droit à bourse quand vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant en ligne sur teleservices.education.gouv.fr. Si vous avez donné votre consentement à la rentrée scolaire 2025, vous n'avez aucune démarche à faire : votre consentement est conservé pour que votre droit à bourse soit étudié automatiquement à la rentrée scolaire 2026.

Les bourses nationales sont déduites des factures de cantine et d'internat. En cas d'excédent, le reliquat est versé aux familles par virement chaque fin de trimestre, de même pour l'entièreté de la bourse aux élèves externes.

TARIFS & RÈGLEMENTS

Quatre forfaits sont proposés :

- * le **forfait 5 jours** (du lundi au vendredi)
- * le **forfait 4 jours** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- * le **forfait 3 jours** (au choix lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi)
- * le **forfait 2 jours** (au choix lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi)

Les factures (= *avis des sommes à payer*) sont **TRIMESTRIELLES** et **FORFAITAIRES**. Elles sont transmises par e-mail uniquement au responsable financier de l'élève.

Aucune remise en cas d'absence ponctuelle ni dans le cas où l'élève, par choix, ne prend pas tous ses repas à la cantine. Le règlement du service de restauration disponible sur l'ENT, rubrique Intendance mentionne les différentes remises d'ordre.

Le choix du régime et du forfait s'effectue lors de **l'inscription de votre enfant**. Tout changement est possible sur demande écrite de la famille auprès du service Intendance **jusqu'au 30 septembre** pour le 1^{er} trimestre et durant la **première semaine suivant le nouveau trimestre** pour le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre (*formulaire disponible sur l'ENT, rubrique intendance*).

APPRENTIS : Le CFA finance 3 euros pour chaque repas pris et 6 euros par nuitées (les factures sont envoyées par mail et à régler mensuellement à raison de 0,70 € le repas et 7 € la nuitée). Demander une carte d'accès à l'intendance (*Pas de dispositif carte jeune pour les apprentis*).

ETUDIANTS : Pas d'internat pour les étudiants, sauf en cas de place vacante.

Les tarifs sont fixés par La Région Occitanie par délibération n°CP/2025-10/06.12, n°CP/2025-12/06.09 et n°CP 2026-02/06.09 des 3 octobre 2025, 12 décembre 2025 et 20 février 2026. Les tarifs 2027 vous seront communiqués ultérieurement.

Pour information, les **TARIFS 2026** sont les suivants :

		Demi-pension 2 J	Demi-pension 3 J	Demi-pension 4 J	Demi-pension 5 J
Janvier	Mars	81,40 €	118,40 €	155,40 €	192,40 €
Avril	Juin	51,80 €	81,40 €	114,70 €	144,30 €
Septembre	Décembre	103,60 €	155,40 €	203,50 €	255,30 €
	Total annuel	236,80 €	355,20 €	473,60 €	592,00 €

			Internat 4 J	Internat 5 J
Janvier	Mars		390,30 €	502,61 €
Avril	Juin		288,08 €	376,96€
Septembre	Décembre		511,10 €	666,93 €
	Total annuel		1 189,48 €	1 546,50 €

En début de trimestre, les factures sont envoyées par mail (opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr) au responsable financier. Vous disposez de plusieurs modalités de paiement :

- **Par PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE** : paiement échelonné sur une durée de 9 mois, de novembre à juillet, par prélèvement réalisé le 5 de chaque mois (*l'échéancier figure au verso de la facture*).

Si vous optez pour ce choix, merci de compléter et signer le **MANDAT DE PRELEVEMENT** inclus dans le dossier y joindre obligatoirement un RIB au nom du responsable financier (ou l'étudiant lui-même si ce dernier est majeur).

*A noter : ce document n'est à compléter qu'**UNE seule fois** et sera valide pour toute la durée de la scolarité au lycée Jean Baylet. Si vous changez de compte bancaire, un nouveau mandat de prélèvement sera à fournir.*

- **Par télépaiement, via EduCONNECT** (<https://educonnect.education.gouv.fr>)
- Par chèque à l'ordre du lycée Jean Baylet ou en espèces au service Intendance du lycée

Les **élèves non-inscrits au self** peuvent occasionnellement déjeuner à la cantine, en achetant préalablement les repas au service Intendance qui créditera la carte jeune. (*4,50 Euros le repas en 2026*).

N'hésitez pas à vous rapprocher du SERVICE INTENDANCE pour toute question.

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 03 ESD 832EC2

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Norm : LYCEE POLYVALENT JEAN BAYLET

Adresse : AVENUE DU MARECHAL LECLERC
DE HAUTE CLOCQUE

Code postal : 82400

Ville : VALENCE D'AGEN

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

[illegible]

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

1

Païement ponctuel

1

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE POLYVALENT JEAN BAYLET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE POLYVALENT JEAN BAYLET.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

PROGRAMME DE RENTRÉE 2026

Lundi 31 Août 2026 : Accueil des nouveaux internes

- **13h- 17h** : Installation dans les chambres : 2COL ; 2CMVA ; 2CRM ; 2BMTNE ; 2BCRM ; 2BMVA ; 2BGATL ; 2BREMI ; *Secondes générales*.
- **15h** : Réunion d'informations sur le fonctionnement de l'internat.
- **17h** : Premier repas et nuit à l'internat pour les élèves de seconde.

Mardi 1 Septembre 2026 : Rentrée des entrants

- **8h – 12h** : Accueil des nouveaux élèves par le professeur principal : 3 PM ; 2COL ; 2CMVA ; 2CRM ; 2BMTNE ; 2BCRM ; 2BMVA ; 2BGATL ; 2BREMI ; *Secondes générales*.
Rentrée des BTS1 : Accueil par le professeur principal
- **14h** : Début des cours
- **16h** : Accueil des internes de premières et de terminales : Installation dans les chambres.

Mercredi 2 Septembre 2026 : Rentrée des premières et terminales

Les classes entrantes sont libérées sauf les BTS1 qui suivront leur EDT.

- **8h – 10h** : Accueil des premières, terminales et BTS2 par le professeur principal
- **10h** : Début des cours selon l'EDT

Jeudi 3 Septembre 2026 :

Début des cours pour tous les élèves suivant l'EDT de chaque classe.

Vendredi 4 Septembre 2026 :

Journée d'intégration obligatoire pour les entrants.

Les BTS1 et BTS 2 auront cours selon leur EDT.

Les premières et terminales seront libérés.